

COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 69

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION(S)	4

OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
« CAMPING MUNICIPAL » 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (16) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Lucia MARTA, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Sonia MEYRE, Corine SEGUIN, Elise MOURA.

Pouvoirs (4) :

Vanessa LABORIE-SALESSE..... pouvoir à Christine GARRIDO
Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Philippe PAQUIS
Olivier MOURELON pouvoir à Sophie BRANA
Martial ZANINETTI pouvoir à Elise MOURA

Absents (3) : Guillaume BOUSBIB, Ingrid CONNESSON, Pierre HARROUARD

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Marie-José LOPES NIEBORG

RAPPORTEUR : David FAURE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2342-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2342-2 relatifs aux finances et budgets communaux, L2221-1 et suivants, R2221-72 à R2221-98 traitant des régies municipales gérant les services publics à caractère industriel ou commercial ;
- Vu** la nomenclature comptable M 4 applicable à ce type de budget ;
- Vu** le budget primitif 2022 adopté par délibération du Conseil municipal du 28 mars 2023 ;
- Vu** le Compte administratif et les affectations de résultats de l'année 2022 adoptés par délibération du Conseil municipal du 20 juin 2023 ;

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, Madame la Maire présente le projet de budget supplémentaire 2023, bâti sur une saison estivale réussie et des résultats antérieurs cumulés excédentaires, ce qui permet le renouvellement progressif des infrastructures mais également le versement d'une redevance d'occupation au Budget principal de la Commune, propriétaire du site :

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	Dépenses Fonctionnement	
O11	Charges à caractère général	111 000
O12	Charges de personnel	51 043,01
O23	Virement à la section d'investissement	349 285,13
65	Autres charges de gestion courante	12 000
69	Impôts sur les bénéfices	40 000
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section	1 714,87
	TOTAL	565 043,01 €

CHAPITRE	Recettes Fonctionnement	Budget 2023
002	Résultat reporté	565 043,01
	TOTAL	565 043,01 €

Section d'Investissement

CHAPITRE	Dépenses Investissements	Budget 2023
21	Immobilisations corporelles	596 803,40
	TOTAL	596 803,40 €

CHAPITRE	Recettes Investissements	Budget 2023
001	Résultat reporté	193 359,09
021	Virement de la section d'exploitation	349 285,13
O40	Opérations d'ordre de transfert de section à section	1 714,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 444,31
	TOTAL	596 803,40 €

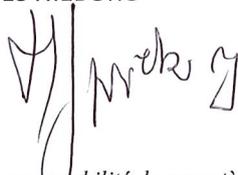
Le Conseil municipal, à la majorité avec 16 votes POUR et 4 ABSTENTIONS (Sonia MEYRE, Corine SEGUIN, Elise MOURA, Martial ZANINETTI par pouvoir à Elise MOURA),

ADOPTE le budget supplémentaire 2023 du « Camping Municipal » qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :
 . 565 043,01 € en section de fonctionnement
 . 596 803,40 € en section d'investissement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,

Marie-José LOPES NIEBORG



La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.
 . informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.



La Maire,

Sophie BRANA

